

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 12 janvier 2026 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Jean-Sébastien Caron, Myriam Morissette, Madeleine Perreault, Manon Dubé et Raynald Bérubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00

Absent : M. Germain Picard

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution #26-01-01**

Il est proposé par madame Madeleine Perreault, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2025
 - 3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025
 - 3.2 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2025
 - 3.3 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 (BUDGET)
 - 3.4 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2026
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
 - 4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 4.3 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2025
- 4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-10 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2026
- 4.5 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2026
- 4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- 4.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE
- 4.8 PROPOSITION DE SERVICE H2LAB – ENTENTE ANNUELLE 2026
- 4.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-02 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2006-02 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE
- 5. URBANISME ET VOIRIE
- 6. VARIA
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2025
Résolution #26-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2025 en effectuant la correction au point 4.1.

3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025
Résolution #26-01-03

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code

municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par madame Madeleine Perreault, appuyé par monsieur Jean-Sébastien Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2025.

3.2 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2025

Résolution #26-01-04

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par madame Manon Dubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025.

3.3 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 (BUDGET)

Résolution #26-01-05

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.

3.4 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025

Résolution #26-01-06

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par madame Madeleine Perreault, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution #26-01-07

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 31 décembre 2025 ;

Il est dûment proposé par madame Myriam Morissette, appuyé par madame Manon Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE DÉCEMBRE 2025

Salaires nets : employés et élus 32 729.16 \$

Fournisseurs payés : 63 984.58 \$

Paiement en Ligne : L2500169 à L2500193

Paiement direct de : P2500157 à P2500165

Paiement par chèque de : C2503489 à C2503502

Fournisseurs à payer : 117 228.71 \$

Total du mois : 214 002.45 \$

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

**4.3 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR
L'ANNÉE 2025**

Pour l'année 2025, l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Le rapport est déposé à la séance du Conseil municipale du 12 janvier 2026.

**4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-10 : POUR FIXER
LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE
COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2026**

Résolution #26-01-08

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de La Rédemption a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2026, le Lundi 12 décembre 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de La Rédemption a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en quatre versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 14 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par madame Manon Dubé, appuyé de madame Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2025-10 annexée à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

**4.5 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE
L'ADMQ POUR 2026**

Résolution #26-01-09

Il est proposé par madame Manon Dubé, appuyé de monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 512 \$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et 629.55 \$ taxes incluses pour l'option assurance juridique 2026 pour la directrice générale.

4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par monsieur Raynald Bérubé et est déposé le projet de règlement n° 2026-01 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Conformément à la loi, après une élection générale, un nouveau règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être adopté pour remplacer celui en vigueur.

4.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE
Résolution #26-01-10

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

En conséquence, Il est proposé par madame Madeleine Perreault, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité du conseil municipal de La municipalité de La Rédemption lors de sa séance du 12 janvier 2026 de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

4.8 PROPOSITION DE SERVICE H2LAB – ENTENTE ANNUELLE 2026
Résolution #26-01-11

Il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Caron
Appuyé par monsieur Raybald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte la proposition de H2LAB pour l'analyse d'eau pour une tarification forfaitaire au montant de 242.25 \$ plus taxes pour 2026

**4.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
2026-02 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2006-02
CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES SERVICES
DE SÉCURITÉ INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE**

Un avis de motion est donné par madame Manon Dubé et est déposé le projet de règlement n° 2026-02 abrogeant le règlement 2006-02 concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire

Ce règlement vise à abroger un règlement qui n'est plus applicable.

5. URBANISME ET VOIRIE

Aucun point

6. VARIA

**6.1 DEMANDE DE DONS DE LA FABRIQUE DE LA RÉDEMPTION
Résolution #26-01-12**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Madeleine Perreault et résolu à la majorité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 500\$ pour l'achat d'un encart publicitaire dans le feuillet paroissial.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

3 citoyens assistent à l'assemblée

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #26-01-13**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h26.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay,
directrice générale et
greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire